



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 22 mai 2018
(OR. en)

8960/18

DEVGEN 68
ACP 39
COHAFA 31
RELEX 408
FIN 388
WTO 133
ONU 40
OCDE 5

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	22 mai 2018
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	8554/18
Objet:	Rapport annuel sur la mise en œuvre, en 2016, des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure - Conclusions du Conseil (22 mai 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rapport annuel sur la mise en œuvre, en 2016, des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure, adoptées par le Conseil lors de sa 3618^e session, tenue le 22 mai 2018.

**Rapport annuel sur la mise en œuvre, en 2016, des instruments de l'Union européenne
pour le financement de l'action extérieure****Conclusions du Conseil**

1. Le Conseil salue le rapport annuel sur la mise en œuvre, en 2016, des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure ainsi que les efforts déployés par la Commission pour continuer à en améliorer la qualité, l'orientation sur les résultats et la convivialité. Le Conseil estime que le rapport annuel apporte une contribution majeure pour ce qui est d'informer les citoyens et les parties prenantes sur la manière dont l'UE met en œuvre son aide extérieure et sur les résultats obtenus.
2. Le Conseil souligne les progrès, présentés dans le rapport annuel, qui ont été accomplis sur la voie de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD). Le Conseil invite les services de la Commission et le SEAE à montrer comment l'UE mène des actions qui témoignent de l'engagement de ne laisser personne de côté et qui s'inscrivent dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030, du consensus européen pour le développement et de l'accord de Paris. Le Conseil exhorte la Commission à poursuivre les travaux relatifs à la cohérence des politiques au service du développement (CPD), qui constitue un élément essentiel pour atteindre les ODD et apporte une contribution importante à l'objectif plus large de la cohérence des politiques au service du développement durable (CPDD).
3. Le Conseil souligne qu'il est essentiel d'exploiter d'une manière globale tout l'éventail des politiques et instruments dont dispose l'UE dans des domaines allant de la diplomatie à l'aide humanitaire en passant par la sécurité, la finance, le commerce et les actions en faveur du développement. Le Conseil plaide en faveur du renforcement de cette approche axée sur une "vision partagée" et une "action commune", préconisées dans la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, ainsi que de la réalisation de progrès visant à rendre l'Union plus crédible, plus réactive et davantage fondée sur la concertation. Le Conseil souligne qu'une Union européenne prospère constitue le fondement d'une Europe plus forte dans le monde et que cette prospérité doit être partagée et nécessite de satisfaire aux ODD dans le monde entier, Europe comprise.

4. En particulier, le Conseil se félicite de la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage révisée, notamment du soutien apporté aux réformes politiques et économiques ainsi qu'à la transformation et à la stabilisation démocratiques, sur la base d'une approche différenciée et d'une plus grande appropriation. Le Conseil prend également note du bilan de la mise en œuvre de la stratégie d'élargissement, dressé par la Commission dans la communication de novembre 2016 sur la politique d'élargissement de l'UE, notamment de la contribution décisive apportée à la coopération régionale et à la connectivité dans les Balkans occidentaux.
5. Le Conseil souligne que les niveaux de pauvreté et d'inégalité ont évolué, tout comme leur répartition géographique, et que les pays en développement sont de plus en plus diversifiés. Une proportion croissante des pauvres dans le monde se trouve dans des États fragiles et touchés par des conflits et en Afrique subsaharienne, d'importantes poches de pauvreté subsistant cependant dans de nombreux pays à revenus moyens. Le Conseil rappelle que l'UE et ses États membres veillent à ce que leurs aides ciblent les besoins les plus criants et les situations où elles sont susceptibles d'avoir le plus d'effet. Le Conseil rappelle ses conclusions du 19 juin 2017¹, qui soulignaient l'importance d'un partenariat d'égal à égal, durable et mutuellement bénéfique entre l'UE et l'Afrique, dans un esprit de maîtrise commune et de responsabilité partagée.
6. Le Conseil se félicite des efforts déployés par l'UE pour fournir une aide vitale, adaptée aux besoins, aux personnes touchées par des crises humanitaires, y compris des crises de longue durée, partout dans le monde. Le Conseil note que les crises humanitaires sont de plus en plus nombreuses, complexes et graves. Le Conseil souligne que des efforts soutenus de la part de l'UE et de ses États membres sont nécessaires pour prévenir les crises et s'attaquer à leurs causes profondes, notamment celles liées au changement climatique, et pour réagir de manière appropriée aux besoins croissants.
7. Le Conseil constate avec satisfaction que l'UE a intensifié ses efforts dans le domaine de l'environnement et du changement climatique dans le cadre de la mise en œuvre de ses instruments extérieurs, en ce qui concerne en particulier la prise en compte systématique de ces questions, qui est essentielle pour réaliser des progrès significatifs.

¹ 10454/17.

8. Le Conseil réaffirme qu'il est résolument attaché à la bonne gouvernance, à la démocratie et à l'État de droit ainsi qu'au respect des droits de l'homme, et invite l'UE et ses États membres à redoubler d'efforts en vue de continuer à promouvoir ces valeurs, étant donné l'importance fondamentale qu'elles revêtent pour le développement durable.
9. Le Conseil invite la Commission à continuer à établir des rapports sur les activités liées aux migrations et au développement, y compris sur les causes profondes des migrations irrégulières et des déplacements forcés. Ces rapports devraient notamment porter sur l'efficacité du fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique et d'autres fonds fiduciaires de l'UE.
10. Le Conseil rappelle en outre les liens qui existent entre le développement durable, la résilience, la fragilité, l'action humanitaire et la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Le Conseil attend avec intérêt le rapport qui sera établi sur les pays pilotes dans lesquels un contenu opérationnel est donné aux liens entre action humanitaire et développement.
11. Le Conseil demande en outre que des rapports continuent à être établis sur les activités liées à la paix et à la sécurité internationales, lesquels devraient notamment porter sur les réactions d'urgence aux crises politiques et les contributions aux missions civiles de stabilisation.
12. Le Conseil rappelle ses conclusions sur le plan d'action sur l'égalité des sexes dans le contexte des relations extérieures (2016-2020)² et les engagements fermes pris dans le consensus européen pour le développement visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation dans tous les domaines d'action. Le Conseil encourage vivement la Commission à donner la priorité à l'égalité des sexes, aux droits des femmes et des filles et à leur autonomisation, et se réjouit, à cet égard, du choix de l'égalité des sexes comme thème de la manifestation inaugurale conjointe du Réseau européen de communication sur le développement, qui aura lieu le 25 mai 2018, ainsi que des Journées européennes du développement qui seront organisées les 5 et 6 juin 2018³.

² 15571/17.

³ Le réseau a été constitué par la Commission et les États membres pour donner suite aux conclusions du Conseil de mai 2017.

13. Le Conseil félicite l'UE pour les contributions qu'elle apporte au financement du développement, qui définit les moyens de mise en œuvre nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Conseil note avec satisfaction que l'UE et ses États membres ont réaffirmé leur position de premier pourvoyeur mondial d'aides financières au développement, contribuant pour plus de la moitié de l'aide publique au développement (APD) dans le monde. À elle seule, la Commission européenne a décaissé plus de 13,1 milliards d'euros d'APD au nom de l'UE durant l'année 2016.
14. L'UE et ses États membres réaffirment tous leurs engagements individuels et collectifs en matière d'APD⁴. Le Conseil rappelle que l'APD demeure une source de financement majeure pour les pays les moins avancés et les États fragiles, dont l'une des caractéristiques est qu'ils ne disposent pas en interne de la capacité de lever des fonds à partir d'autres sources.
15. Le Conseil salue les efforts accomplis par l'UE et les États membres pour mobiliser tous les moyens de mise en œuvre disponibles pour le développement et en faire bon usage, conformément au programme d'action d'Addis-Abeba. En particulier, il accueille favorablement le programme de mobilisation des ressources nationales, l'initiative fiscale d'Addis-Abeba, le plan d'investissement extérieur de l'UE et les efforts déployés pour accroître l'efficacité du développement, y compris au moyen de la programmation conjointe. Le Conseil souligne en outre qu'il est important de créer les conditions favorables à un accroissement des investissements, à la diversification économique, à l'intégration économique régionale, au renforcement des échanges commerciaux et au développement du secteur privé.
16. Le Conseil prend bonne note des enseignements tirés de l'évaluation figurant dans le rapport annuel, notamment de la nécessité d'améliorer l'analyse contextuelle, de l'importance de l'appropriation au niveau national et de partenariats solides entre l'UE et ses principaux partenaires ainsi que de la nécessité de s'adapter plus rapidement aux changements sur le terrain.

⁴ Voir les conclusions du Conseil intitulées "Investir dans le développement durable" et rapport annuel 2018 au Conseil européen concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE.

17. Le Conseil rappelle ses précédentes conclusions concernant les rapports sur les résultats et constate avec satisfaction que des résultats fondés sur le cadre de résultats de l'UE pour le développement et la coopération internationale sont intégrés au rapport. Le Conseil invite la Commission à continuer à améliorer la qualité des rapports, et ce en y intégrant les résultats des projets en cours, en faisant une utilisation accrue des données ventilées par sexe, et en y joignant une analyse et une évaluation de la réalisation des objectifs. En outre, le Conseil encourage la Commission à communiquer, dans le prochain rapport annuel, des informations encore plus détaillées concernant les personnes handicapées, la numérisation au service du développement, la santé, l'éducation ainsi que la mise en œuvre conjointe et le suivi des engagements de l'UE.
-